



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 octobre 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le LUNDI 10 OCTOBRE à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Thérèse FARCY, Jean-Louis JULIEN, Jean-Pierre STOCKMAN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Florence BEAULIEU, Pierre ARDOUIN, Eric VAN DER HAUWAERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Isabelle DESSEAUX a donné procuration à Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire, Eddie ANDRE a donné procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint,

Absents : Franck CAVACIUTI,

Le quorum étant atteint (12 présents) le conseil municipal peut délibérer et voter les points de l'ordre du jour suivant :

1. Attribution Compensation 2022.
2. Allocation combustible 2022/2023
3. Convention frais d'écologie avec Auffreville-Brasseuil 2022/2023
4. Convention pour ALSH de Guerville
5. Fond de concours préau maternelle
6. Tarif des repas cantine pour les agents travaillant au restaurant scolaire
7. Autorisation à Mme le Maire de signer une convention et autres documents concernant l'installation de bornes pour recharge électrique des véhicules

Secrétaire de séance : Marianne THELLIER

Décision financière : Virement de crédit n°1 (VC1) : Article 611 (chapitre 11) -3.70€ et article 673 (chapitre 67) + 3.70€

Approbation du Compte-rendu de la séance du 9/06/2022

Le compte-rendu du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Attribution Compensation 2022.

Ce point est annulé puisque la GPSEO nous indique par courrier du 22 mars 2022 que ces montants s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2022 et ne requièrent aucune nouvelle délibération de notre part.

Pour information les montants, pour la commune de Vert, sont les suivants :

Commune	AC de fonctionnement en €	AC d'investissement en €	AC 2022 en €
VERT	50 366.33	-34 710.19	15 656.14

N°20221010/017 : Allocation combustible 2022/2023

Mme le Maire rappelle le contexte énergétique actuel et propose au conseil de débattre sur une augmentation exceptionnelle,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les critères ouvrant droit à l'allocation combustible comme suit :

Avoir 65 ans minimum dans l'année,

Être inscrit sur la liste électorale de la commune,

Être non-imposable (*présentation de l'Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, -montant sur le revenu net avant corrections à 0*), et fixe le montant de l'allocation combustible à 150€ par foyer pour l'hiver 2022/2023.

N°20221010/018 : Convention frais d'écologie avec Auffreville-Brasseuil 2022/2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation par enfant et pour l'année scolaire 2022/2023 à **590€ (Cinq cent quatre-vingt dix euros)**.

N°20221010/019 : Convention pour ALSH de Guerville

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Guerville afin de faire bénéficier les habitants de Vert au ALSH, ainsi que tous documents relatifs à cette convention

N°20221010/020 : Fonds de concours préau maternelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté par Madame le Maire concernant la pose d'un préau dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 16 780.00€ HT, soit 20 136.00€ TTC, s'engage à respecter les clauses stipulées dans la réglementation du Conseil Communautaire relative aux « FONDS DE CONCOURS », sollicite de Mme la Présidente de la CU GPSEO l'attribution d'une subvention au titre des « FONDS DE CONCOURS » pour un montant de **8 390.00€ HT** et approuve le financement propre de la commune soit **8 390.00€ HT**, autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N°20221010/021 : Tarif des repas cantine pour les agents travaillant au restaurant scolaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif du repas à 2.70€ (prix courant du prestataire payé par la collectivité) pour tout le personnel travaillant au restaurant scolaire, à partir de septembre 2022, dit que le tarif évoluera selon l'augmentation du prestataire et que les agents devront s'acquitter des cotisations de l'URSSAF et payeront leur repas à la réservation sur le site ARG FAMILLE.

N°20221010/022 : Autorisation à Mme le Maire de signer une convention et autres documents concernant l'installation de bornes pour recharge électrique des véhicules

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer, avec le département et autres partenaires, une convention et autres documents relatifs au projet PILOTE « Electro Mobilité » concernant l'installation de bornes électriques avec ombrière et un véhicule électrique.

Clôture de la séance à 21h15

INFORMATIONS

Illuminations de Noël :

Afin de ne pas priver les habitants des illuminations de Noël et vu le contexte énergétique actuel la durée

des illuminations sera réduite cette année. Les illuminations seront installées dans la semaine du 15 décembre 2022 et retirées vers le 5 janvier 2023. Elles seront éteintes la journée. Des décors sans électricité seront disposés devant la salle des fêtes.

Rappel : l'intensité des éclairages publics baisse la nuit sur la commune depuis environ 20 ans.

Travaux de la RD :

Le département a repoussé les travaux de réfection de la RD983 au printemps 2023.

Affiché le 11/10/2022

A retirer le 10/12/2022

